



## Rapport du séminaire doctoral du LMI MaCoTer

### Cinquième séminaire de l'année 2022

**Présentateur :** Boubacar Sangaré

**Modérateur :** Mamadou Ouane

**Rapporteur :** Nana Kimbiri

**Date du séminaire :** 05/08/2022

**Durée :** 10h00-12h00

#### Liste de présence

N°	PRENOM	NOM	DISCIPLINE	NIVEAU
1	Amidou	Sogodogo	Sociologie	Doctorant
2	Aissata	Kampo	Sociologie	Masterant
3	Amadou	NIANG	Economie	Doctorant
4	Boubacar	SANGARE	Lettres Modernes	Masterant
5	Soumana A	MAÏGA	Géographie	Doctorant
6	Nana	KIMBIRI	Anthropologie	Doctorante
7	Mamadou	Ouane	Droit	Masterant
8	Soumaila	Berthé	Sociologie	Doctorant
9	Abdoulaye	Darfa	Histoire	Masterant

## **Introduction :**

La cinquième rencontre de l'année 2022 du séminaire doctoral du LMI Macoter s'est tenue le 05Août 2022 dans la salle de réunion du LMI Macoter sise à Kabala. Boubacar Sangaré, un des Masterant de la quatrième promotion du Master SOCDEV nous a fait une présentation sur une partie de son mémoire de master qui est en cours de rédaction. Le texte a présenté a porté sur : « Genèse et usages des « familles fondatrices » de Bamako (Niaré, Touré et Dravé) : la tradition au service de l'autochtonie de l'État (provisoire).

Ce travail est divisé en trois parties : la première partie porte sur la sociogenèse des familles fondatrices, la deuxième sur l'usage des « familles fondatrices » par le politique et la troisième partie traite du recours fait en tant de crise aux « familles fondatrices » comme source de régulation sociale.

## **Résumé de l'exposé :**

Les « familles fondatrices » sont une « invention de la tradition », selon l'hypothèse qu'avance B. Sangaré dans son intervention. Il part de l'idée selon laquelle, sous la première République, il n'y avait pas de collaboration entre le pouvoir politique et ces « familles fondatrices » : « Modibo Keita dans sa dynamique de construction d'un État moderne, du point de vue de la révolution socialiste, l'US-RDA fait le choix de supprimer les anciennes aristocraties accusées d'être les « suppôts de la colonisation » dans un calcul purement politique visant à asseoir son pouvoir ». B. Sangaré poursuit son intervention en estimant qu'après quelques gestes symboliques, notamment le renouement avec les « grandes familles », le pouvoir militaire issu du coup d'État de 1968 marginalise les structures aristocratiques. Il mise alors davantage sur l'islam et les réseaux religieux à travers notamment la création en 1981 de l'Association malienne pour l'unité et le progrès de l'islam (AMUPI).

Mais c'est avec l'avènement de la démocratie que la notion de « grandes familles » puis après de « familles fondatrices » a émergé sous la troisième République avec le président Alpha Oumar Konaré et son premier ministre Ibrahim Boubacar Keita. Dès lors, c'est devenu une tradition pour tous les chefs d'Etats qui se sont succédé de la période démocratique à nos jours, de faire une visite de courtoisie à ces trois « familles fondatrices » de Bamako. L'objectif étant de gagner plus de légitimité auprès de ces familles mais aussi de bénéficier de leur soutien en tant de crise dans la mesure où elles sont considérées comme des médiateurs privilégiés dans la résolution des conflits.

Détentrices de "capital symbolique" selon B.Sangaré, les « familles fondatrices » sont devenues en quelque sorte des capitales bureaucratiques à travers le recrutement et la présence de leurs membres dans l'administration. Elles ont perdu leur neutralité politique en s'ingérant dans la gestion administrative du pays mais aussi et surtout en soutenant ouvertement la candidature d'Ibrahim Boubacar Keita en 2012. Dès lors, des candidats aux élections municipales et législatives se succèdent auprès de ces « familles fondatrices » pour bénéficier de leur soutien. C'est pourquoi B.Sangaré estime que les « familles fondatrices » sont mobilisées comme ressources dans les stratégies des dirigeants politiques et jouent sur leur capital symbolique qu'elles convertissent. Ce même pouvoir symbolique leurs permettent de remettre en cause certaines lois émanant du pouvoir politique. Ce fut le cas du code de la famille en 2009 où les « familles fondatrices » notamment les Touré et les Dravé ont tenus une réunion avec les leaders religieux dans le but de "marcher contre le nouveau code de la famille".

Tout de même, imbues de leur statut d'intermédiation, les « familles fondatrices » de Bamako ont contribué à l'apaisement de certains évènements ou crises politiques telles que les marches du Collectif des partis politiques de l'opposition (Coppo) sous Alpha Oumar Konaré, la contestation de la réforme constitutionnelle du président Ibrahim Boubacar Keita par la plateforme Antè Abana en 2017. Elles ont été également mobilisées par le gouvernement dans les luttes syndicales, comme ce fut le cas dans ce que la presse a appelé l'« affaire Huicoma ».

Enfin, la question de la revalorisation des « familles fondatrices » se pose. Cette institution informelle fixée par l'usage désormais – des légitimités traditionnelles selon B.Sangaré et qui est à la fois contestée ou remise en cause par certains à cause de ses colorations politiques est tout de même reconnu par d'autres qui voient la nécessité d'aller vers la légitimation de ces « familles fondatrices » en vue de leur donner un statut légal aux yeux de la loi.

### **Echanges interactifs**

Les nombreuses questions posées à l'intervenant dénotent de la pertinence du sujet et de l'intérêt de l'auditoire par rapport au sujet présenté.

Amadou Niang le premier à prendre la parole a fait une remarque sur la genèse de l'installation de ces « familles fondatrices » qui selon lui devrait être abordé par B.Sangaré dans sa présentation afin de mieux édifier les uns et les autres sur le sujet en question. Une question de Kimbiri et de Darfa s'inscrivaient aussi dans cette logique de genèse des familles fondatrices. Pour répondre à ces préoccupations, B.Sangaré estime qu'il a consacré tout un chapitre sur ce point dans son mémoire mais n'a pas jugé nécessaire de s'attarder là-dessus dans le cadre de

cette présentation. Tout de même, il estime qu'il existe plusieurs récits sur l'installation des premiers habitants de Bamako. Il n'y a donc pas de trame consensuelle sur l'autochtonie de Bamako qui est souvent attribué aux Niaré ou encore aux Bozo. Une autre remarque en lien avec la méthodologie a également été soulevée par Niang qui pense que la démarche adoptée pour la collecte des données n'a pas été clairement définie dans le document. Il invite donc B.Sangaré à être explicite sur la démarche adoptée surtout dans un séminaire pluridisciplinaire, pour que les uns et les autres puissent mieux se situer par rapport à la méthode adoptée. Une dernière question de Niang était de savoir si B.Sangaré traite de l'influence des « familles fondatrices » sur l'Etat ou de l'inverse. En réponse à cette question, B.Sangaré estime que l'influence est réciproque dans la mesure où ces « familles fondatrices » jouent sur leur capital symbolique pour bénéficier des privilèges auprès de l'Etat, de la même manière le pouvoir politique leur fait aussi recours en temps de crise. Ce qui répond à une préoccupation de Soumaila qui voulait savoir en contrepartie de quoi les familles fondatrices aident l'Etat en cas de besoin. Tout de même, les familles fondatrices sont aussi des groupes d'intérêts, de pressions comme l'affirme Ouane dans son intervention où il explique que sur la question du code de la famille en 2009, elles ont beaucoup contribué auprès des leaders religieux à faire réviser un code qui avait déjà été adopté par l'assemblée nationale.

La définition de la géographie de l'influence sociale et politique des « familles fondatrices » a été soulevée par Darfa qui voulait savoir si ce pouvoir symbolique de ces familles était étendu sur tout le territoire malien. Soumaila et Kampo ont aussi posées des questions allant dans le même sens de représentativité des familles fondatrices. Il ressort des résultats des enquêtes de terrain de B.Sangaré que les familles fondatrices n'ont pas réellement de poids en dehors de Bamako, même à l'intérieur de Bamako elles n'ont pas une grande capacité d'apaisement des tensions. La première marche du mouvement M5 RFP en est une belle illustration dans la mesure où leur intervention auprès de l'Imam Mahmoud Dicko pour convaincre ce dernier de renoncer à la marche contre le pouvoir a été vouée à l'échec. Cet état de fait remet en cause le pouvoir symbolique qui leur est conférées, pouvoir qui est souvent associé au secret mystique que les Niaré détenaient, selon certains interlocuteurs de B.Sangaré. Cela répond à une préoccupation de Soumana qui voulait comprendre si l'influence des familles fondatrices est liée au secret mystique ou à l'effet de la démocratie. Aussi, la question de savoir si cette démocratie n'est pas une structure d'opportunité (Ouane et Soumana) pour ces familles fondatrices a bien été confirmée par B.Sangaré qui estime que c'est l'avènement de la démocratie qui a donné un ancrage, un certain pouvoir aux familles fondatrices.

Par rapport à la question de genre, Kimbiri interroge la représentativité des femmes lors des réunions au sein des vestibules des familles fondatrices. B.Sangaré estime qu'aucune femme ne siège lors des réunions, c'est un espace purement masculin. En dehors des femmes, le rapport existant entre les autorités locales, les populations et les familles fondatrices ont aussi fait objet d'interrogation (Kimbiri et Soumaila). B. Sangaré estime n'ayant pas s'intéresser de près à ces différentes interactions. Un article d'Ibrahima N'diaye en rapport avec les familles fondatrices a aussi été suggéré par Amidou à l'intervenant.

En somme, on retient que les familles fondatrices avec leur statut de légitimité traditionnelle ont avec le temps gagné en notoriété auprès des pouvoirs politiques depuis la période démocratique. Malgré cet état de fait, elles sont de moins en moins sollicitées de nos jours sur des questions liées à la sureté nationale ; ce qui les met dans une posture de demandeur de médiation afin de pérenniser leur statut.

### **Divers**

Après les nombreux échanges sur la problématique du jour, une question sur l'avenir du séminaire doctoral a fait objet de discussion entre les doctorants et masterants qui étaient présents. En effet, il a été proposé d'aller vers la redynamisation du séminaire en lui donnant un caractère beaucoup plus scientifique. L'idée c'est de faire des séminaires thématiques qui se tiendront chaque deux ou trois mois où deux à trois personnes peuvent intervenir sur une même thématique avec des approches différentes. L'intérêt de cette proposition est aussi d'éviter que dans les mois à venir, le séminaire doctoral ne se retrouve sans sujet de discussion si toutefois tous les membres passent par le traditionnel exposé de leur thématique de recherche.

Cette proposition a été approuvée par la grande majorité des personnes présentes dans la salle, il reste alors à le remonter auprès des responsables du LMI Macoter pour connaître leur perception la dessus.

Aussi, par rapport à la coordination Nana Kimbiri et Aminata Malla cèdent la place à Soumana Maiga et Aïssata Kampo qui ont été désignés comme les nouveaux coordinateurs du séminaire doctoral. Bon vent à vous deux.